

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le vingt juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Roland PERRIN-COCON, Maire.

Date de convocation : 13 juillet 2020

PRÉSENTS : PERRIN-COCON Roland - LEHNEBACH Annick - ACHARD Arnaud - ALESSI Joséphine -LEBARBIER Robert- MAZAUD-MOINDREAU Jessica -JOSSEYRAND Pierre- DUTRUC Alain- GIGAREL Françoise – SUARD Laurent –FILLON Jérôme – CALLEJON Grégory – RUEL Lydie – VIALLET Josyane -GARRIGUES Alain – BENOIT-GUERINDON Franck - CHAVE Thomas -
ABSENTS : GIRERD Myriam (procuration LEHNEBACH Annick) – SCHMIDT Anja (procuration ACHARD Arnaud)

SECRETAIRE DE SEANCE : Françoise GIGAREL

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE :	19
PRESENTS	17
VOTANTS	19

Ordre du jour :

- 1 – approbation CR du 12 Juin 2020
- 2 – information sur les actions réalisées par le Maire : recours gracieux PLU, élections CAPV
- 3 – Annulation loyers l'Orchidée et Crèche les bambins d'abord du 01/04/2020 au 30/06/2020
- 4- Informations sur actions de solidarité sociale ne cours (Joséphine ALESSI)
- 5 – Constitution conseil administration CCAS
- 6 – Budget primitif CCAS 2020
- 7- Adhésion de la commune à l'Alliance du Bâtiment
- 8- Mise en location appartements Fugain par agence location
- 9 – Orientations scolaires pour rentrée Septembre 2020
- 10- Recrutement agents saisonniers ou occasionnels
- 11 -Renouvellement contrat parcours emploi compétence
- 12 - Adhésion au contrat groupe assurance des risques statutaires du cdg38 – agents Ircantec-
- 13 - Convention avec villages du lac de Paladru pour participation achat enseignes pour les tennis couverts intercommunaux
- 14- Approbation marches local technique
- 15- Demande subvention conseil départemental local technique
- 16 - Demande subvention conseil régional local technique
- 17 - Fonds de concours CAPV marché voirie
- 18- Actions en cours au sujet de la sécurité des biens et des personnes
- 19 -Budget primitif commune 2020

20 - Constitution Commission communale des impôts directs

21 – Questions diverses

1-APPROBATION CR du 12 juin

Aucune remarque. Approuvé à l'unanimité.

2- INFORMATIONS SUR LES ACTIONS CONDUITES

A -Elections au conseil communautaire de la CAPV : Mr Bruno CATTIN (maire de Voissant) est élu Président de la CAPV, en ce qui concerne le tour du lac, Roland PERRIN-COCON (maire de Montferrat) est élu Conseiller Délégué en charge des Finances et de l'administration générale, Bruno GUILLAUD-BATAILLE (maire de Charavines) est en charge des relations avec les communes, Jean-Yves PENET (maire de Bilieu) est en charge de l'économie locale non délocalisable

B - 2 recours gracieux déposés au sujet du PLU, contre des déclassements de terrain recours confiés au cabinet Mouillon et nous demandons l'intervention de notre assureur Groupama

C – Commission de contrôle des listes électorales : les membres du conseil suivants issus de chacune des listes présentes aux dernières élections ont été transmis (à noter qu'un seul suppléant n'est possible pour la liste de Franck Benoit-Guerindon, qui pourra remplacer l'un ou l'autre des titulaires)

Qualité (renseigner : <i>conseiller municipal titulaire ou suppléant ; Délégué de l'Administration titulaire ou suppléant</i>)	NOM	Prénom
1ère liste		
Conseiller Municipal titulaire	SCHMIDT	Anja
Conseiller Municipal titulaire	RUEL	Lydie
Conseiller Municipal titulaire	CALLEJON	Grégory
Conseiller Municipal suppléant	FILLON	Jérôme
Conseiller Municipal suppléant	GIGAREL	Françoise
Conseiller Municipal suppléant	JOSSERAND	Pierre
2ème liste		

Conseiller Municipal titulaire	BENOIT-GUERINDON	Franck
Conseiller Municipal titulaire	VIALLET	Josiane
Conseiller Municipal suppléant	GARRIGUES	Alain

D - Forfait fin après-midi pour accès à la Plage de la Véronnière, tarif de 20 € pour les adultes et de 10 € pour les enfants de 17 H. à la fermeture, en attente de la validation par Mr Geoffroy qui ne voudrait pas voir sa responsabilité engagée après la fermeture de la baignade.

E - Plainte au sujet des nuisances sonores d'un voisin de l'Excellence qui fonctionne différemment suite à l'interdiction d'ouvrir des discothèques, il organise des soirées à l'extérieur. Il faut arriver à une conciliation entre le gérant et son voisin.

F – Nous avons eu à déplorer un drame sur la commune avec la mort violente de 2 personnes, l'enquête est en cours

G – Nous déplorons également encore des incivilités aggravées avec dégradation au terrain de foot, de basket. Le Maire a déposé plainte, ce qui a engendré encore des incivilités. Nous avons essayé d'engager un langage d'ouverture avec eux. Le maire a dû prendre un arrêté municipal interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique et sur les espaces publics pour permettre l'intervention de la gendarmerie. Une autorisation spécifique par arrêté municipal sera à demander pour les manifestations publiques avec buvette et boissons alcoolisées.

3 – DELIBERATION - ANNULATION LOYERS L'ORCHIDEE ET CRECHE « LES BAMBINS D'ABORD »

Considérant les demandes de remise de loyer de la gérante du local « L'ORCHIDEE » et de la Directrice de la crèche « LES BAMBINS D'ABORD »

Considérant la crise sanitaire liée au COVID 19

Le Maire propose au Conseil Municipal l'annulation partielles des loyers sur la période d'urgence sanitaire pour les durées de fermeture des 2 locataires de locaux communaux :

- Le local soins esthétiques « L'ORCHIDEE » : fermé du 16/03 au 12/05,
- La crèche « LES BAMBINS D'ABORD » : fermé du 16/03 au 4/05,

Et invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, après échange de vues et délibération :

- Adopte à l'unanimité cette proposition,
- à savoir la remise de 2 mois des loyer pour L'ORCHIDEE
- et un mois et demi pour LES BAMBINS D'ABORD.

4 – INFORMATIONS SUR ACTIONS DE SOLIDARITE SOCIALE EN COURS (Joséphine ALESSI)

Voir note de synthèse en annexe 1

5- DELIBERATION : ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS -

Le conseil d'administration du CCAS est présidé par le Maire.

Outre son président, le conseil d'administration comprend, en nombre égal :

- Au maximum 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal
- Au maximum 8 membres nommés par le Maire.

Le nombre de membres du Conseil d'administration doit être fixé par délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DECIDE DE fixer à 10 le nombre de membres composant le Conseil d'Administration du CCAS (5 membres élus parmi les conseillers municipaux et 5 membres désignés par le Maire)

Après élection au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel

DECLARE :

- Joséphine ALESSI
- Annick LEHNEBACH
- Laurent SUARD
- Myriam GIRERD
- Alain GARRIGUES

Membres élus du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Membres désignés par le Maire :

- Josette DREVON
- Monique GONNET
- Didier GARIN
- Gérard PORCEL
- Joëlle FEGE

6 : DELIBERATION APPROUVANT LE BUDGET PRIMITIF CCAS 2020

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 9 426.00 €

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	9 426.00	9 426.00
TOTAL	9 426.00	9 426.00

Dépenses :

- Colis de Noël 3 500.00 euros
- Téléalarme 2 500.00 euros
- Cotisations URSSAF 200.00 euros
- Aides 3 226.00 euros
- TOTAL **9 426.00 euros**

Recettes :

- Concessions cimetièrre	500.00 euros
- Remboursement téléalarme	2 499.77 euros
- Subvention commune :	6 000.00 euros
- Excédent antérieur reporté	426.23 euros
- TOTAL	9 426.00 euros

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 30/06/20,
Vu le projet de budget primitif,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	9 426.00	9 426.00
TOTAL	9 426.00	9 426.00

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

7 – DELIBERATION ADHESION A L'ASSOCIATION ALLIANCE DU BATIMENT

La société datBIM a choisi d'implanter à Montferrat son activité d'opérateur de services numériques à destination des acteurs du bâtiment, que ce soit des architectes, bureaux d'études, maîtres d'ouvrage, maître d'œuvre, constructeurs, etc.... Cette société s'est résolument positionnée sur une approche nouvelle, faisant le pari que la création d'un langage commun ouvert utilisable par tous indépendamment des logiciels métiers, dans le cadre du modèle Bâtiment Information Modélisé, permettrait de faciliter la collaboration entre tous les acteurs sur l'ensemble du cycle de vie des projets de construction : conception-réalisation-exploitation (Cf présentation du projet SCIC L'Alliance Bâtiment). Cette approche est de nature à fournir aux acteurs de la filière du Bâtiment un accès aisé à l'information à partir des outils, qu'ils utilisent déjà généralement, nécessaires à l'exercice de leur métier et à leur évolution, pour répondre aux enjeux de la transition écologique et de leur compétitivité.

Afin de promouvoir cette démarche et ses outils, la société DATBIM propose la création d'une structure qui prendra la forme d'une association Loi 1901, dont le nom sera l'Alliance du Bâtiment.

La société datBIM est un modèle de déconcentration d'activités d'ingénierie de haut niveau. Elle constitue ainsi, tant par son objet que par son implantation, un exemple du développement de la nouvelle économie. Au niveau communal et inter-communal, nous l'avons déjà aidé en lui permettant d'accéder à une desserte par le réseau numérique haut-débit, rendue opérationnelle dès la fin de l'année 2019.

On voit bien que cette problématique est d'intérêt général et implique une démarche politique. Afin de soutenir cette démarche particulièrement innovante, venant d'une société de Montferrat, le Maire propose à l'Assemblée que la commune prenne la délibération de devenir membre fondateur de cette nouvelle structure, en y adhérant dans le collège des Maîtres d'Ouvrages. Son adhésion sera effective lorsque la forme juridique de l'Alliance du Bâtiment sera arrêtée.

Le coût de l'adhésion est de 100 €.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette adhésion, avec 3 abstentions et 16 voix pour.

8- DELIBERATION MISE EN LOCATION APPARTEMENTS MICHEL FUGAIN PAR UNE AGENCE DE LOCATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les appartements situés dans le bâtiment Michel Fugain sont maintenant terminés et qu'il y a lieu de les mettre à la location.

Le Maire propose au Conseil Municipal de faire appel à une agence de location pour assurer la gestion locative courante et garantir le paiement des loyers. Plusieurs agences ont été contactées et l'agence DOHM de la Tour du Pin semble retenir tous les critères de proximité, de notoriété, de professionnalisme et de flexibilité.

Les conditions proposées sont les suivantes :

- N°1 de 35 m2 au prix de 380 € hors chauffage,
- N°2 de 40 m2 au prix de 400 € hors chauffage,
- Frais d'assurance propriétaire : 99 € par an,
- Frais de gestion : 7% ou 10 % avec assurance loyers impayés et dégâts matériels
- Sans engagement de durée, préavis de résiliation : 3 mois de part et d'autre,
- Frais de recherche d'un locataire ;

Il y a des frais de mise en place à chaque changement de locataire qui s'élève à 250° + 42,50° de frais d'état des lieux pour le 35M2 et 280° + 42,50° de frais d'état des lieux pour le 40M2.(en sachant que le coût total d'un état des lieux est de 85°,

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, après échange de vues et débats,

- ACCEPTE la proposition du maire à savoir l'agence DOMH pour mener à bien le projet de location des deux appartements Michel FUGAIN.
- AUTORISE le Maire à traiter directement avec l'agence et à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

9 – ORIENTATIONS SCOLAIRES RENTREE SCOLAIRE 2020-2021(Jessica MAZAUD-MOINDREAU)

Voir note de synthèse en annexe 2

10- DELIBERATION : RECRUTEMENT AGENTS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS

Le Maire informe l'assemblée, que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement occasionnel de personnel en cas de surcroît temporaire de travail, et conformément à l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984,

Le Maire propose à l'assemblée,

De l'autoriser pour la durée de son mandat à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa de de la loi du 26 janvier 1984 précitée, **pour une durée maximale de 3 mois**, renouvelable 1 fois exceptionnellement.

Les niveaux de recrutement et de rémunération seront déterminés en fonction de la nature des fonctions exercées et le profil des candidats retenus, en adéquation avec les grades donnant vocation à occuper ces emplois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984, à l'unanimité des membres présents

DECIDE d'adopter la proposition du Maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

11-DELIBERATION : RENOUELLEMENT CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat parcours emploi compétence arrive à son terme le 25 septembre 2020.

Il précise qu'en raison de la crise sanitaire du coronavirus, la loi n° 2020-734 du 17 juin 2020 permet de conclure ou de renouveler pour une durée totale de 36 mois un contrat d'insertion. Cette possibilité est offerte jusqu'au 10 janvier 2021.

Monsieur le Maire propose de renouveler cet emploi dans le cadre du parcours emploi compétences et invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après échange de vues et délibération,

CONSIDERANT qu'en raison de la crise sanitaire liée au coronavirus, il y a lieu de poursuivre les efforts en matière de personnel pour assurer le protocole sanitaire à l'école,

CONSIDERANT qu'une formation sera donnée à cet agent,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Autorise le Maire à intervenir aux fins de signer la convention avec la Maison de l'Emploi et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne recrutée aux mêmes conditions que le contrat initial à savoir :

CONTENU DU POSTE :

- Aide à la cantine scolaire
- Ménage différentes classes
- Aide ponctuelle classe enfantine
- Ménage bâtiments communaux
-

DUREE DU CONTRAT : 24 mois

DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL : 20 heures

REMUNERATION : SMIC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce renouvellement.

- Adopte à l'unanimité cette délibération.

12 : DELIBERATION : ADHESION AU CONTRAT GROUPE ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU CDG38 – AGENTS IRCANTEC-

Le Maire expose :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code des assurances ;
- Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
- Vu le Décret n°86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi 84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissement territoriaux ;
- Vu l'article 42.1.b de l'Ordonnance n°20145-899 et aux dispositions des articles 25-II.1°, 4° et 5° et 71 à 73 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la consultation a été organisée sous la forme d'une procédure concurrentielle avec négociation,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG38 en date du 9 juin 2015 approuvant les modalités de rémunération du CDG38 pour la mission passation et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire ;
- Vu la décision d'attribution de la commission d'analyse des offres du CDG38 en date du 04 juin 2019 au groupement SOFAXIS/AXA du marché relatif à la prestation d'assurance des risques

statutaires pour les collectivités et établissements affiliés et non affiliés au Centre de Gestion et pour lui-même.

- Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG38 en date du 9 juillet 2019, autorisant le Président du CDG38 à signer le marché avec le candidat SOFAXIS/AXA ;
- **Le Conseil, après en avoir délibéré :**
- L'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2020-2023 proposé par le CDG38 à compter du
- 1^{er} janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2023.
- Les taux et prestations suivantes :

FORMULE TOUS RISQUES AVEC FRANCHISE EN MALADIE ORDINAIRE DE	AGENTS IRCANTEC
<input type="checkbox"/> 30 JOURS	1.04 %

-
- **PREND ACTE** que les frais de gestion du CDG38 qui s'élèvent à 0.12% de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés ;
- **AUTORISE** le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.
- **PREND ACTE** que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve d'un délai de préavis de 6 mois.

13- DELIB 20190708 : CONVENTION AVEC VILLAGES DU LAC DE PALADRU POUR PARTICIPATION ACHAT ENSEIGNES POUR LES TENNIS COUVERTS INTERCOMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les communes du village du Lac de Paladru ont procédé à l'achat de deux enseignes mentionnant le nom des 4 communes du Tour du Lac et le logo du Tennis Club du Lac qui ont été installées sur le bâtiment du Tennis intercommunal.

Le coût de ces enseignes est de 2 400.00 euros

Les taux de participation de chaque commune ont été définis en commission du Tour du Lac. La quote-part de la commune de MONTFERRAT serait de 507.60 euros

Une convention a été établie entre les 4 communes.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, après échange de vues et délibération,

- ACCEPTE à l'unanimité la participation de 507.60 euros
- AUTORISE le Maire à signer la convention.

14 - DELIBERATION 2020-07-10 : APPROBATION MARCHES LOCAL TECHNIQUE

Le Maire informe le Conseil Municipal que les marchés pour l'aménagement du local technique ont été attribués par la Commission d'Appels d'Offres du 25/05/20 aux entreprises suivantes :

NUMERO	ENTREPRISE	MONTANT H.T	MONTANT TTC
Lot n°1 charpente métallique	TARDY CONSTRUCTIONS	42 700.36 Euros	51 240.43 Euros
Lot n° 2 maçonnerie	BELMAIN MACONNERIE	34 619.00 Euros	41 542.80 Euros

Lot n°3 Electricité	AEZ ELECTRICITE	13 392.70 Euros	16 071.24 Euros
Lot n°4 Menuiserie	GRAND MENUISIER	7 900.00 Euros	9 480.00 Euros
Lot n°5 Isolation Peinture rideau métallique	GRAND MENUISIER	15 100.00 Euros	18 120.00 Euros
TOTAL	113 712.06 Euros	136 454.47 euros	

Le lot n° 6 n'ayant reçu aucune offre est déclaré infructueux. Une consultation en négocié aura lieu.

L'utilisation du toit aux fins de production électrique d'origine photovoltaïque n'a pas été envisagée. Il y aurait lieu de vérifier que la charpente peut le supporter. Il est convenu d'en faire l'étude technique et de rentabilité, afin d'envisager éventuellement l'ajout de panneaux photovoltaïques pour revente de l'électricité produite.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité ces choix et AUTORISE LE Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

15- DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL LOCAL TECHNIQUE

Monsieur le Maire rappelle que les marchés concernant l'aménagement du local technique ont été attribués.

NUMERO	ENTREPRISE	MONTANT H.T	MONTANT TTC
Lot n°1 charpente métallique	TARDY CONSTRUCTIONS	42 700.36 Euros	51 240.43 Euros
Lot n° 2 maçonnerie	BELMAIN MACONNERIE	34 619.00 Euros	41 542.80 Euros
Lot n°3 Electricité	AEZ ELECTRICITE	13 392.70 Euros	16 071.24 Euros
Lot n°4 Menuiserie	GRAND MENUISIER	7 900.00 Euros	9 480.00 Euros
Lot n°5 Isolation Peinture rideau métallique	GRAND MENUISIER	15 100.00 Euros	18 120.00 Euros
	TOTAL	113 712.06 Euros	136 454.47 euros

Le lot n° 6 n'ayant reçu aucune offre est déclaré infructueux. Une consultation en négocié aura lieu.

Il informe le Conseil Municipal que les thématiques prioritaires retenues par la conférence territoriale du Conseil Départemental en date du 30 septembre 2019 sont :

- Les bâtiments communaux et intercommunaux,
- La mise en accessibilité des bâtiments publics existants,
- La sécurité,

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à solliciter l'aide du Conseil Départemental afin de l'aider à financer cette opération
- De l'autoriser à signer les pièces afférentes à ces opérations.

Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal :

- Considérant les modalités de programmation des aides en dotation territoriale,
- Autorise le Maire à solliciter l'aide du Département et à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.
- Adopte à l'unanimité cette délibération.

16- DELIBERATION 2020-07-12 DEMANDE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL LOCAL TECHNIQUE

Le Maire informe le Conseil Municipal que la région a décidé d'engager un plan en faveur de la ruralité pour accompagner les dynamiques de développement des espaces ruraux qui peuvent générer des activités nouvelles, soutenir l'activité économique local et contribuer ainsi au maintien de l'emploi local. Le plan régional en faveur de la ruralité s'adresse aux communes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes comptant moins de 2000 habitants.

L'aide de la Région est réservée aux projets d'investissement dans les domaines d'intervention de l'aménagement du territoire (services à la population, espaces publics, rénovation thermique ambitieuse des bâtiments publics, valorisation du patrimoine bâti...).

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les marchés pour l'aménagement du local technique ont été attribués aux entreprises suivantes :

NUMERO	ENTREPRISE	MONTANT H.T	MONTANT TTC
Lot n°1 charpente métallique	TARDY CONSTRUCTIONS	42 700.36 Euros	51 240.43 Euros
Lot n° 2 maçonnerie	BELMAIN MACONNERIE	34 619.00 Euros	41 542.80 Euros
Lot n°3 Electricité	AEZ ELECTRICITE	13 392.70 Euros	16 071.24 Euros
Lot n°4 Menuiserie	GRAND MENUISIER	7 900.00 Euros	9 480.00 Euros
Lot n°5 Isolation Peinture rideau métallique	GRAND MENUISIER	15 100.00 Euros	18 120.00 Euros
	TOTAL	113 712.06 Euros	136 454.47 euros

Le lot n° 6 n'ayant reçu aucune offre est déclaré infructueux. Une consultation en négocié aura lieu.

Une consultation en négocié est en cours. L'estimation est de 6 000.00 euros.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à solliciter l'aide du Conseil Régional afin de l'aider à financer la l'aménagement du local technique.
- De l'autoriser à signer les pièces afférentes à ces opérations.

Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal :

- Considérant les modalités de programmation des aides dans le cadre du Plan ruralité
- Autorise le Maire à solliciter l'aide de la Région, dans le cadre du plan ruralité, et à signer toutes les pièces afférentes à ces opérations.

17 :DELIBERATION : FONDS DE CONCOURS MARCHE VOIRIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais a mis en place un fonds de concours pour soutenir les opérations d'investissement portées par les communes de moins de 3500 habitants, lors du conseil communautaire du 30 janvier 2018, délibération n°18-021.

A ce titre, la commune de MONTFERRAT dispose d'une enveloppe de 84 333.00 euros.

L'autofinancement de la commune sera d'au moins 20 % du coût total HT du projet

Et le montant du fonds de concours intercommunal sera au maximum de 50 % du reste à charge HT pour la commune, déduction faite des autres subventions.

La commune a déjà bénéficié de ce fonds pour d'autres travaux pour un montant de 59 386.00 euros et souhaite solliciter ce fonds de concours pour l'opération d'investissement suivante :

Marché voirie pour un montant total de 50 000.00 HT (imputation 2315 au budget communal)
Programme entretien voirie +PATA 14 830,00 HT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à solliciter une aide financière jusqu'à hauteur de 50 % pour chaque dépense subventionnable auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, la différence étant financée par la commune comme inscrit au budget primitif 2020.
 - De l'autoriser à signer les pièces afférentes à ces opérations.
- Qui adopte à l'unanimité cette délibération.

18- ACTIONS EN COURS AU SUJET DE LA SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

Voir note de synthèse en annexe 3

Lydie Ruel va demander au maire de Coublevie la possibilité de nous prêter un radar pédagogique afin d'étudier son efficacité pour notre commune.

Suite à la proposition d'Annick LEHNEBACH, les cheminements ruraux pourraient être entretenus par des équipes de bénévoles.

19- DELIB 2020-07-01 : DELIBERATION APPROUVANT LE BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2020

Cf : projet de budget en Annexe.

Remarques du conseil :

Compte 615231 : entretien voirie : lors de la campagne on avait dit qu'on allait améliorer le déneigement, alors que nous avons provisionné le même montant.

- On ne peut pas prévoir l'enneigement, qui dit améliorer ne veut pas dire augmenter.

Compte 623700 : Publications : dans le prochain journal communal, il y aura un supplément détachable sur le CCAS.

Le changement de logo peut être cher.

- Il ne s'agit pas d'un changement mais d'une amélioration

La provision pour l'école 2021/2022 pourra servir si besoins urgents

Pas de provisions pour l'entretien de l'étang du Mard : la question sera examinée sur l'automne pour 2021.

Si on enlève l'Algeco quelle sécurité pour les enfants par rapport à ce qu'il restera au sol :

- Tout sera fait pour une sécurité maximum.

Alors on enlève ou pas l'Algeco

- Oui on va tout faire pour s'en passer, nous avons essayé de voir pour le racheter mais nous n'avons pas eu de réponse.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 29 Juin 2020

Vu le projet de budget primitif,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 450 979.00	1 450 979.00
INVESTISSEMENT	1 134 072.00	1 134 072.00
TOTAL	2 585 051.00	2 585 051.00

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

20- DELIBERATION 2020-07-02 COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes : - un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ; La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms (*en tant que commune de moins de 2000 habitants*)

1. Titulaires :

Marc DREVON
Michel JAYET-DAUPHINE
Guy RUIZ
Bernard MONIN
Viviane VIAL
Sylvie BARBIER
Philippe ROSSAT
Marie-Christine SCHWEITZER
René PHILIP
Thierry LEHNEBACH
Michel GENIN-RAMEL
Jean-Pierre GROS

SUPPLEANTS

Jacqueline BRUNO-MIGNOT
Philippe BEAUDE
Franck BENOIT-GUERINDON
Françoise GIGAREL
Pierre JOSSERAND
Philippe HERAUD
Colin MIEGE
Scarlett ANNEQUIN
Michèle HEURTEUR
Claude LANGLOIS
Véronique PAGEAULT
Georges MOLLARD

21- QUESTIONS DIVERSES

- Bar : il y a un candidat à la gérance, mais le bail qui lui a été proposé n'est pas celui attendu, nous devons avoir des nouvelles mardi ou mercredi.
- Combien d'arbres vont être plantés par la commune ?
- 2 ou 3 arbres seront plantés vers le stade, nous habitons une zone rurale et Montferrat est déjà bien boisé.
- Franck déplore la non-participation du conseil municipal à la cérémonie du 16 juin Franck remarque en même temps qu'il y avait une gerbe de la commune de Petit-Croix et aucune de Montferrat ? Les commémorations devaient être faites en format restreint, vu le contexte sanitaire actuel, et la gerbe de Montferrat aurait dû être prise en même temps que celle de Petit-Croix.
- Jessica soulève la présence d'une 5^{ème} personne à l'école ? Pour l'instant, c'est Marie-José Micoud qui est prévue, nous n'avons pas d'information sur sa reprise ou non. Dès que nous aurons la décision de Marie-José, nous aviserons pour son remplacement.
- Jérôme Fillon revient sur la question des personnels de la Mairie affectés à l'école pour insister sur la nécessité impérieuse de disposer des effectifs suffisants pour assurer la rentrée dans de bonnes conditions et ne pas risquer de connaître les mêmes problèmes que l'an dernier ? Les effectifs seront mis en place selon le protocole sanitaire à appliquer pour la rentrée.

PAROLE AU PUBLIC

- L'abri bus en face de l'ancienne école Fugain est trop petit, 30 enfants s'y retrouvent, cela vient du fait que les enfants qui doivent prendre le bus à l'Eglise le prennent à l'ancienne école Fugain car il passe plus tard. Nous interrogeons la CAPV, pour éventuellement l'agrandir.
- Concernant les trottoirs de la route du Bourg, qu'est-ce qui est prévu ? peut-on envisager de supprimer le stationnement afin d'agrandir les trottoirs ?
- Précision sur l'arrêté de consommation d'alcool : il s'agit de la consommation sur la voie publique et sur les espaces publics.

Annexes :

1) Communication de Joséphine Alessi, Ajointe à l'Action Sociale et Solidarité :

POINT COLIS DE NOEL :

- Poursuite des colis de Noël cette année ; sont retenus, les 73 ans dans l'année, d'après la liste électorale : 230 individus répertoriés sur cette liste ; budget à consacrer revu (20 €) ;
- Par ailleurs : Résidence : 65 personnes, tous ne votent pas sur la commune ;

ACTION : Josée valide si 1) le nombre de couples, 2) Parmi les inscrits ceux qui sont réellement présents à Montferrat (même s'ils sont inscrits sur liste électorale)... afin de définir le nombre exact de colis

PANDEMIE COVID19 : dès le début du mandat

- Répertoire personnes vulnérables avec l'aide de la nouvelle équipe d'élus
- Répertoire sur commerces de proximité et approvisionnement en circuits courts
- Opération un masque pour tous (Montferrat + autres communes) 25 personnes ont participé à la fabrication, toute l'équipe d'élus a participé à la distribution avec l'aide de quelques Montfrinauds.
- Fabrication de masques à Montferrat : 20 couturières ont participé. Tout ceci a contribué à étoffer notre répertoire pour une future activité couture travaux manuels :

ACTION PLAN CANICULE : à la demande des services de l'état : Visites à domicile pour faire de la prévention. Nous avons commencé par notre registre des personnes vulnérables et personnes aidées par l'ADMR ou autres services d'aide à la personne, personnes en retour des actions terrain

ACTIONS MENEES PAR LA COMMISSION :

- Préparation et mise en page de la plaquette, du site
- Projet et travail préliminaire pour la création d'un lieu inter générationnel
- Développement du lien et des actions communes avec le foyer logement. Proposition de mise en place dès septembre de rencontre détentes entre les résidents et des Montfrinauds désireux de rejoindre le groupe
- Soutien, accompagnement et logement d'urgence pour une personne ;
- Prise en charge d'un soutien pour 5 personnes en difficultés
- Etablissement du lien pour pouvoir discuter avec les jeunes (post adolescence) qui créent des troubles devant la mairie et la salle des fêtes
- Recherche d'une solution pour hébergement d'urgence et budgétisation sur 2020 ;

Par ailleurs, nous avons été énormément sollicités et surprises lors de nos actions terrain de la forte demande d'aide (12 personnes à ce jour, probablement beaucoup plus !) : logement, alimentaire, soutien (aide à parentalité, addiction, violences, présence, situation de détresse...). Des situations restent à ce jour préoccupantes.

- Création d'un répertoire téléphonique utile sur l'ensemble des partenaires sociaux et institutionnels. Ce répertoire est en cours de constitution, il sera laissé à la Mairie et permettra de mettre en place plus facilement les actions du CCAS

- Développement de partenariat avec ces différents services. De nombreux RV sont déjà faits et d'autres prévus car il nous semble important d'échanger et de partager avec ces services afin de coordonner les missions propres de chacun.

2) Communication de Jessica Mazeau-Moindreau adjointe à la vie scolaire sur l'organisation de la rentrée de Septembre 2020

Organisation de la rentrée scolaire 2020/2021

Préambule :

Selon l'intervention de E. Macron du 14 Juillet, 2 scenario possibles :

- Tous les élèves reprennent la classe sans distanciation mais respect des gestes barrières et désinfections régulières (notamment, pour nous cantine en deux services = une désinfection supplémentaire). Lavages de mains répétés.
 - Protocole COVID dur : besoin d'espace supplémentaire (impact également sur tous les établissements publics)
- 1) Organisation scenario 1 : Algeco enlevé, le dortoir transformé en salle de classe. Garderie logée dans la salle d'évolution
 - 2) Organisation scenario 2 : tous les élèves ne rentrent pas. Le dortoir transformé en classe. Cantine inappropriée à l'usage de cantine, mais réservée à l'usage de la garderie.

Parties extérieures de l'école : Si scenario 1, pas de besoin spécifique (pas de travaux immédiat sur la cour). Si scenario 2, il devient impératif d'agrandir la cour et de rehausser le mur pour disposer de plus d'espace (distanciation des élèves).

De même, devant l'école si scenario 2: double circulation des enfants pour respecter la distanciation. Remise en place des barrières.

Si la cantine doit être déplacée à la salle des fêtes (qu'il faudra équiper en lave-vaisselle et mobilier de cantine), il faudra définir plusieurs zones et utiliser les 3 entrées.

Personnel nécessaire à l'école pour la rentrée 2020/2021 :

Dans tous les cas : 5 personnes minimum

- 3 atsems, dont une pour la grande section pour 2heures par jours et si nécessaire 3h certains jours.
 - 2 employées cantine et ménage
- (Au total : 3 équiv. Temps plein + ½ tps plein)

Si scenario 2 :

- Une personne supplémentaire est nécessaire pour le temps du midi sur la base de 2h par jours. La présence d'adjoints ou conseillers sera nécessaire pour assurer le déplacement des enfants.

Le temps de cette personne supplémentaire représente le complément d'heures entre les heures qu'avaient Abir et le contrat aidé de Jennifer.

Budget 2020

- Commande de 26 bureaux individuels et de leurs casiers 3507,31€
- Achats de 5 ordinateurs (ordinateurs volés en janvier) 3744€
- Achat d'un VPI pour la classe de CE1-CE2 classe aménagée dans le dortoir 3000€
- Réparation du portail 1593€
- Rideau et tringle aménagement dortoir en classe 100€
- Retirer L'ALGECO 1800€ (Coût de la location à l'année 9360€)
- Local vélo et jouet de cour à côté de la cour 2259€

Formation

- Formation HACCP en ligne, restauration collective 200€ par personne (14h de formation)
- Formation CNED pour Jennifer 950€
- Autre formation non budgéter

Travaux écoles pour la rentrée scolaire 2020/2021

- Montage et mise en place des tables commandés.
- Enlever le grand pot de fleurs à l'entrée de la cour
- Nettoyage haute pression de la cour
- Installation des barrières devant l'école
- Installer les bureaux de la cantine dans le dortoir et ré-installer la cantine avec ses tables et chaises
- Vider l'Algeco (armoire, meubles cantines, tableau, porte manteau et lumière tableau)
- Evacuation de l'Algeco
- Remise au propre du terrain sous l'Algeco, rehausse du mur derrière l'Algeco : 12480,00€
- Installation des distributeurs de Gel hydroalcoolique
- Occulter une fenêtre située en hauteur de la salle de motricité et enlever une ampoule de l'entrée de cette même salle
- Aménager le dortoir en classe (installation du VPI, du tableau et de sa lumière, des portes manteaux dans la classe, du rideau devant la porte communicante avec les PS)

En cas de protocole Covid ne permettant pas aux enfants une non distanciation, la salle des fêtes est envisagée pour y faire un lieu de cantine pour les enfants de l'écoles.

Et un seul service sera fait pour tous les enfants. Les enfants pourront donc avoir un repas chaud.

Personnels et Planning

- Actuellement 4 contrats mi-temps (dont 1 qui se terminent le 25 septembre)

83%, 80%, 80%, 57% Aucun contrat à temps plein. Le contrat aidé de Jennifer se terminant le 25 septembre sera prolongé d'1 an. Son reste d'heure ne suffit pas à assurer son poste du 1er septembre au 25 septembre. Il nous faut une personne pour compléter son contrat jusqu'au 25 septembre.

- Une personne supplémentaire en contrat aidé 920h sera nécessaire dès la rentrée pour compléter l'équipe, la cinquième personne nécessaire pendant le temps de la cantine, pour aider à la préparation cantine et à son nettoyage ensuite, pour le ménage de la médiathèque et de la mairie, le ménage de l'école à la suite des cours.

- Actuellement, il n'y avait pas de jour de travail attribué aux personnels pour participer à la pré-rentrée de l'école et pas d'heures non plus pour participer aux conseils d'écoles.

- Le nombre d'heures effectués cette année par le personnel a été assez compliqué, nous proposons de repartir à zéro et d'annualiser leur contrat de septembre à septembre et non de janvier à janvier...
Un cahier de suivi des heures sera mis en place dès la rentrée pour chacune afin d'avoir un meilleur suivi.

3) **CR commission Mobilité / Sécurité par Annick LEHNEBACH, Ajointe Mobilité-Tourisme-Sécurité**

Suites aux évènements de ces dernières semaines, nous nous sommes réunis le 10/07 2020.

Absents excusés : Myriam et Roland LE CR ci-dessous résume les actions menées à ce jour et les décisions prises par la commission.

- 1) Sécurité du centre Bourg. La gendarmerie nationale, unité de Pont de Beauvoisin nous a rendu visite le 23/06/2020, suite à notre demande d'amélioration de la sécurité du centre bourg. Faute d'effectifs suffisants, ils ne peuvent malheureusement pas s'engager être plus présents et préconisent fortement l'installation de caméras de vidéo protection. Il s'agirait de positionner un certain nombre de caméras (8 conseillées) en des points stratégiques du villages : commerces, bâtiments municipaux, entrées et sorties du village. Une estimation a été faite, l'investissement serait de 100 000,00€. Le but est de lutter contre les agressions sur nos commerces et contre les incivilités répétées autour de la salle des fêtes.

Pour ce faire, la gendarmerie propose de réaliser un audit plus précis (à titre gratuit). Un audit avait déjà été réalisé par le passé (2014 approx.).

Le leitmotiv de la gendarmerie : Avant toute intervention et toute sanction : il faut de l'information et de la prévention

La commission se prononce pour la programmation rapidement de cet audit et demande au conseil de bien vouloir valider cette décision.

- 2) Incivilités répétées, Mairie SDF, Stade : pour faciliter l'intervention de la gendarmerie et leur permettre de dresser des contraventions, il convient de prendre un arrêté interdisant la consommation d'alcool sur les lieux publics en dehors des commerces titulaires de licences et des buvettes déclarées.

La commission se prononce pour la préparation de cet arrêté (Lydie s'occupe de nous trouver un modèle déjà existant sur d'autres communes). La commission demande au conseil de bien vouloir voter une délib sur cet arrêté au plus tôt.

Afin de ne pas nuire au travail de la commission sociale et de la commission sport culture qui comptent travailler avec ces jeunes délinquants pour trouver des solutions durables, les jeunes ainsi que l'ensemble de la population seront avertis de cet arrêté par tout moyen d'information disponible.

- 3) Personnes fragiles :

Le gouvernement demande aux communes la mise en place d'actions en prévention de la canicule. La commission sociale s'en charge en démarchant les personnes fragiles déjà identifiées lors du confinement. En parallèle, l'information sur la prévention canicule est passée sur le panneau électronique, panneau pocket, page facebook et site internet de la commune.

Enfin, la mise en place du CCAS va être hâtée, et devrait faire l'objet de délibés lors du conseil municipal du 20 Juillet.

La commission approuve ces dispositions

4) Sécurité Ecole :

La commission à approuvé les points suivants :

. Un mémo à l'attention des parents et des élèves est en cours de rédaction par Lydie ; Il s'inspire d'information dispensées régulièrement par d'autres communes sur le sujet. Ce mémo rappellera les règles de stationnement, la mise en place du cheminement mode doux « pédibus » depuis le parking du cimetière.

. La mise en place et le marquage au sol de ce cheminement doux sont inscrits au budget 2020 pour un **montant avoisinant les 2000 € TTC**

. le déplacement des barrières devant l'école est prévu pour les vacances de la Toussaint. Pour information, le trottoir devant l'école sera donc élargi pour permettre à parents et enfants d'attendre en toute sécurité. Pour plus de sécurité, les barrières seront prolongées jusqu'à l'entrée de l'école par le coté gauche (vers le bar) sous forme de barrières amovibles. Le coût de ces barrières a été pris en compte par la commission travaux.

5) Sécurité des bâtiments accueillants du publics.

La commission souhaite que tous les registres de sécurité soient revus et mis à jour. Grégory Callejon s'en charge.

Dès la rentrée, une programmation d'exercices de sécurité sera mise en place (notamment pour l'école, la Mairie et la Salle des fêtes).

Dès la rentrée également, un plan de formation sera mis en place : formation sécurité incendie avec des référents pour chaque bâtiment, formation premiers secours (SST, initial ou recyclage) pour le personnel municipal, pour l'école.

Ce plan formation après validation avec les enseignantes, sera étendu aux élèves avec des modules spécifiques :

- Premiers secours pour les enfants
- Permis de circulation piétons
- Permis de circulation vélo
- Pour les plus grands, intervention formation don du sang.

L'étude des coûts de ces formations est en cours, une partie d'entre elles peuvent être largement subventionnées ou être prise sur CPF. Il est néanmoins préconisé **d'inscrire 3000,00 € au budget au titre de ces formations**

6) Mobilité :

La commission demande, conformément à la demande du département et du pays voironnais qu'un référent chemins ruraux soit désigné. Pour se faire un arrêté doit être pris lors du prochain conseil municipal. Annick est pressentie, toute autre candidature sera bien entendu étudiée.

Grâce à l'intervention du Pays Voironnais un premier chemin a été dégagé. Il s'agit du chemin du Favier, chemin dont nous demandons la remise en état dans le cadre de la campagne. Il convient de poursuivre sa remise en état pour qu'il puisse être répertorié dans le cadre du PDIPR. Les heures de travail nécessaires seront en priorité fournies par des bénévoles. Il en sera de même pour d'autres chemins identifiés. Un groupe est en train d'être constitué. La commission ne demande à inscrire aucun budget pour 2020 au titre de l'entretien de chemins.

En termes de budget, en ce qui concerne la commission mobilité, seront inscrits sur 2020, deux distributeurs de sac à crotte, quelques parcs à vélo, quelques bancs, des tables et quelques arbres, pour un montant total de 5000,00€

7) Sécurité routière :

La gendarmerie préconise fortement l'usage de radars pédagogiques pour permettre l'information (prévention des accidents) sur les vitesses excessives, et la quantification des véhicules passants. Une fois les données recueillies ils pourront alors intervenir efficacement.

Le coût d'un radar bien équipé (y compris installation, formation, et maintenance) monte à 2800,00€ TTC. Une aide peut être obtenue auprès du Département (qui perçoit une partie des amendes) une autre auprès de la préfecture (appel à projet) et peut être une autre auprès de la région.

Nous aurions pu grouper l'achat avec une autre commune. C'est trop tard pour Charavines qui est équipé, Biliou qui vient de se ré-équiper Voir avec Villages de Paladru ?

J'ai étudié la possibilité de location, les coûts sont prohibitifs du fait des coûts forfaitaires d'installation et paramétrage à chaque fois.

Il semble opportun à la commission d'étudier l'achat d'un tel radar sur 2021.

SEANCE DU 20 JUILLET 2020

DELIBERATION - ANNULATION LOYERS L'ORCHIDEE ET CRECHE « LES BAMBINS D'ABORD »

DELIBERATION : ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

DELIBERATION APPROUVANT LE BUDGET PRIMITIF CCAS 2020

DELIBERATION ADHESION A L'ASSOCIATION ALLIANCE DU BATIMENT

DELIBERATION MISE EN LOCATION APPARTEMENTS MICHEL FUGAIN PAR UNE AGENCE DE LOCATION

DELIBERATION : RECRUTEMENT AGENTS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS

DELIBERATION : RENOUELEMENT CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCE

DELIB 20190708 : CONVENTION AVEC VILLAGES DU LAC DE PALADRU POUR PARTICIPATION ACHAT ENSEIGNES POUR LES TENNIS COUVERTS INTERCOMMUNAUX

DELIBERATION 2020-07-10 : APPROBATION MARCHES LOCAL TECHNIQUE

DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL LOCAL TECHNIQUE

DELIBERATION 2020-07-12 DEMANDE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL LOCAL TECHNIQUE

DELIBERATION : FONDS DE CONCOURS MARCHE VOIRIE

DELIBERATION APPROUVANT LE BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2020

DELIBERATION 2020-07-02 COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Fait et délibéré à Montferrat, le 24 juillet 2020

A Montferrat, le 24 juillet 2020

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp features the coat of arms of Montferrat, with the text 'MAIRIE DE MONTFERRAT' at the top, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the bottom, and '39 (10390)' at the very bottom. Two small stars are positioned on either side of the bottom text.

Roland PERRIN-COCON

NOM PRENOM	SIGNATURE	CAUSE EMPECHEMENT
PERRIN-COCON Roland		
LEHNEBACH ANNICK		
ACHARD Arnaud		
ALESSI Joséphine		
LEBARBIER Robert		
MAZAUD-MOINDREAU Jessica		
JOSSERAND Pierre		
DUTRUC Alain		
GIGAREL Françoise		
SUARD Laurent		
GIRERD Myriam		
SCHMIDT Anja		
FILLON Jérôme		
CALLEJON Grégory		
RUEL Lydie		
VIALLET Josiane		
GARRIGUES Alain		
BENOIT-GUERINDON Franck		
CHAVE Thomas		